



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 novembre 2006

Cession d'une emprise de terrain à l'ADHP 'Les Genêts'

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 novembre 2006

Président :

Françoise BILLY

Présents :

Adjoints :

Gérard NEBAS, Gilles FRAPPIER, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Paul SAMOYAU, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT, Geneviève RIZZI.

Conseillers :

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Valérie UZANU, Isabelle RONDEAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Madeleine CHAIGNEAU, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Alain GARCIA, Dominique GUIBERT, Marc THEBAULT, Elisabeth BEAUVAIS, Claudie LAROCHE.

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à Mme Françoise BILLY ;
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU ;
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Yannick TARDY ;
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE ;
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Marc THEBAULT ;
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS ;

Excusés :

Conseillers :

Joël RENOUX, Stéphane TRONEL, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 novembre 2006

DELIBERATION D20060484

**URBANISME ET AFFAIRES
IMMOBILIERES**

Cession d'une emprise de terrain à l'ADHP 'Les Genêts'

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Vous avez décidé par une délibération en date du 27 janvier 2006 de céder le logement sis 27 rue Montaigne à Niort à l'Association Départementale pour Handicapés Physiques « Les Genêts ».

La Ville de Niort ayant conservé une emprise de 169 m² prélevée sur le lot initial constituant le 27 rue Montaigne pour un futur accès au site du Moulin de Comporté, l'Association a sollicité la Collectivité concernant la cession d'une emprise de terrain située à l'arrière du logement. Cette cession permettra à l'Association « Les Genêts » de reconstituer une superficie foncière satisfaisante pour de l'habitat et le terrain en question ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville de Niort.

Ainsi, il est possible de céder à l'ADHP « Les Genêts » le terrain cadastré section BC n° 344 au prix de 20 €/m² conformément à l'avis du service du domaine soit un montant de 2 540 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- céder à l'Association Départementale pour Handicapés Physiques « Les Genêts » le terrain cadastré section BC n° 344 au prix de 2 540 € conformément à l'estimation du service du domaine ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;
- préciser que les frais de notaire relatifs à la réalisation de l'acte authentique et les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 77 – sous-chapitre 711 – compte nature 775 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Gilles FRAPPIER